

## DÉCISION N°51-2025/02 ANNULE ET REMPLACE

**Objet : FINANCES – Budget Eau**

**Souscription d'un emprunt de 800 000 € pour l'opération « Interconnexion eau potable depuis la Commune de Montandon à St Hippolyte »**

Le Président,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ;
- Vu la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Vu la nécessité de contracter un emprunt de 800 000 € pour l'opération interconnexion eau potable depuis la Commune de Montandon à Saint Hippolyte,
- Vu les propositions de financement des trois organismes bancaires (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Banque Populaire) présentées dans le tableau ci-dessous, dont frais de dossier ajoutés concernant le Crédit Agricole, objet de la présente modification :

### **Budget Eau (emprunts prévus au BP : 800 000 €)**

**Opération : Interconnexion eau potable depuis la Commune de Montandon à St Hippolyte »**

Besoin d'emprunt défini : 800 000 €, Durée 15 ans, Taux fixe

Banque	Rang	Nature du taux	Montant	Frais	Taux	Nature des échéances	Montant des échéances annuelles	Montant total des intérêts
Crédit Agricole	1	Taux fixe classique	800 000 €	0.10 % soit 800 €	3.35%	Trimestrielle avec échéances variables	de 80133.32 à 53780.80 €	204 350 €
Caisse d'Epargne	3	Taux fixe classique	800 000 €	0.10 % soit 800 €	3.70%	Trimestrielle avec échéances fixes	69 735.41 €	246 031.60 €
Banque Populaire	2	Taux fixe classique	800 000 €	560 €	3.50%	Trimestrielle avec échéances variables	67 718.06 €	213 500.01 €

## DÉCIDE

- De conclure un contrat de prêt avec le **Crédit Agricole de Franche-Comté** dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  
- Objet : « **Interconnexion eau potable depuis la Commune de Montandon à Saint Hippolyte** »
- Montant du capital emprunté : **800 000 €**
- Durée d'amortissement : **15 ans**
- Taux fixe : **3.35 %**
- Montant total des intérêts : **204 350 €**
- Montant de la première échéance : **20 033.33 €**
- Montant de la dernière échéance : **13 445.20 €**
- Mode d'amortissement : **Amortissement en capital constant (échéances dégressives)**
- Montant des frais de dossier : **800 €**
- Périodicité retenue : **Trimestrielle**

Fait à Maîche, le 28 août 2025

Franck VILLEMMAIN,  
Président

Transmise en Sous-Préfecture le:

01/09/25

